



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JONQUIERES
SEANCE DU 28 JANVIER 2016**

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 22/01/2016
- Date d'affichage : 22/01/2016

- Nombre de Membres :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 12

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire
Alain DENNEL, Chantal VANDENHOLE, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.
Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT,
Yannick DANICOURT, Patrice QUIDEÇON, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Bernard DUFOSSÉ, qui a donné pouvoir à Jean-Claude CHIREUX
Thierry MECIAR, qui a donné pouvoir à Alain DENNEL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Ludivine SEBASTIEN

OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur le **procès-verbal du 03/12/2015**, aucune objection n'étant formulée, celui-ci est **adopté à l'unanimité**.

1.DELIBERATION N° 01/2016 – RESTES A REALISER 2015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
vu le budget de la commune,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- pour les communes de moins de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux *dépenses engagées non mandatées* au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- aux *recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement* à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales;
- en *dépenses d'investissement*, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en *recettes d'investissement*, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2015 intervenant le 31 décembre 2015, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

Concernant La commune de Jonquières, les restes à réaliser en *section investissement recettes* ne sont pas perçus :

Opération	Imputation	subvention	montant
10004- GROUPE SCOLAIRE BP 2014 TRAVAUX TERMINEES EN 2015	1323- Départements	CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 840€
10004- GROUPE SCOLAIRE	1323 - Départements	CONSEIL DEPARTEMENTAL	9 728€
	1326 – Autres Etablissements publics locaux	ARC - Fonds de Concours	7 936€
1501 - AMENAGEMENT SECURITE CARREFOUR ARCHERIE/CHATEAU/VARANVAL/JONQUILLES	1321 – Etat et Etablissements nationaux	DETR	27 300€
1503 – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE EGLISE ET SACRISTIE	1326 – Autres Etablissements publics locaux	ARC - Fonds de Concours	11 284€
OPERATION NON INDIVIDUALISEE - TRACTEUR/TONDEUSE	1326- Autres Etablissements publics locaux	ARC - Fonds de Concours	688€
OPERATION NON INDIVIDUALISEE - CAVEAU COMMUNAL	1326- Autres Etablissements publics locaux	ARC - Fonds de Concours	610€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte les états des restes à réaliser suivants,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant et à enregistrer ces recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2016.

2.DELIBERATION N° 02/2016 – LOGEMENTS COMMUNAUX- MAINTIEN DES LOYERS EN 2016

Considérant la situation économique actuelle, Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les difficultés à louer les logements communaux actuellement. L'appartement du 11, rue de Varanval (situé au-dessus de l'Ecole) est resté 6 mois sans locataire. Monsieur le Maire demande que les loyers n'augmentent pas courant 2016, tout en suivant l'indice de référence INSEE.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers communaux en 2016.

3.DELIBERATION N°03//2016 – AVANTAGES EN NATURE – REPAS PERSONNEL COMMUNAL

Lorsque l'employeur fournit le repas à ses salariés, cet avantage constitue un avantage en nature assimilable à un élément de rémunération pour l'application des règles de sécurité sociale. L'avantage en nature est en effet constitué par la fourniture d'un bien ou d'un service.

S'agissant de la situation particulière de personnels en charge de la surveillance des enfants, la nécessité de service s'apprécie au regard de la charge éducative, sociale ou psychologique liée à l'obligation professionnelle du personnel de prendre les repas avec les enfants.

Ainsi, la situation des agents communaux de la Commune, dont la fonction est d'encadrer les enfants à la cantine, sera appréciée selon ces critères.

D'autre part, l'embauche d'un jeune en tant qu'Agent d'entretien sous contrat CUI depuis le 01/05/2015, nous a amenés à lui faire bénéficier de cet avantage dans le but de prendre un repas équilibré.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire d'appliquer cet avantage en nature pour le personnel : ATSEM, Adjoint Technique de 2^e classe Titulaire et Auxiliaire encadrant à la cantine scolaire et Adjoint Technique en contrat CUI.

4.DELIBERATION N°04/2016 – ECLAIRAGE PUBLIC –REEMPLACEMENT DES LANTERNES EXTERIEURES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DOSSIER DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Suite au règlement européen 245/2009 excluant du marché les lampes à vapeur de mercure, nous sommes amenés pour des raisons de sécurité à remplacer les lanternes extérieures en fonte d'aluminium avec crosse. Monsieur le Maire expose le projet de remplacement des lanternes extérieures, dont le coût prévisionnel s'élève à 12 995 € HT soit 15 594 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité et **autorise** Monsieur le Maire à **solliciter** une subvention de l'État au titre de la DETR.

5.DELIBERATION N°05/2016 – ALARMES : EQUIPEMENT MAIRIE ET ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet d'installation d'un système d'alarme au niveau de la mairie et de l'Ecole dont le coût prévisionnel s'élève à 7 896,71€ HT soit 9 476,05€ TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

le conseil municipal

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :
d'arrêter le projet de d'équipement Bâtiment Mairie et Ecole

de solliciter une subvention au titre de la DETR.

DELIBERATION N°06/2016 – ALARMES : EQUIPEMENT MAIRIE ET ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose le projet d'installation d'un système d'alarme au niveau de la Mairie et de l'Ecole dont le coût prévisionnel s'élève à 7 896,71€ HT soit 9 476,05€ TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de vidéo-protection des espaces publics auprès du Conseil Départemental.

le conseil municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

d'**arrêter** le projet de d'équipement Bâtiment Mairie et Ecole
de **solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental.

6.DELIBERATION N°07/2016 – ACHAT DE MATERIEL POUR DESHERBAGE ET BALAYAGE DANS LA COMMUNE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Lors du Conseil Municipal du 26/03/2015 nous avons voté par délibération n°16/2015 la chartre d'entretien des espaces publics (niveau 3) pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tendant vers le zéro phyto et autorisant Monsieur le Maire à engager toutes démarches. Après l'étude de différentes propositions, Monsieur le Maire propose aujourd'hui d'acquérir le matériel pour désherbage et balayage des trottoirs et des caniveaux de la voirie communale.
Coût du matériel : 4 000€ HT.

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,
Vu l'avis des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Autorise par **11 voix pour (dont 2 pouvoirs) et un contre (Membre présent)** Monsieur le Maire à **solliciter** l'attribution de la subvention auprès du Conseil Régional.

7.DELIBERATION N°08/2016 – TRAVAUX RUE DES ECOLIERS ET RUE DU MONT CLERGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Monsieur le Maire expose aux Membres Présents le projet d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé. Cette opération représentant des travaux importants, est à étaler au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

- Le coût total des travaux d'enfouissement des réseaux est estimé à 151 500€ HT soit 181 800€ TTC.
- Le coût total des travaux d'aménagement, rue de Ecoliers et rue du Mont Clergé est estimé à 249 000€HT soit 298 800€TTC.

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement, d'enfouissement des réseaux, de sécurisation et de restructuration à l'Etat au titre de La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise), et à la SICAE.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable des Membres de Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

Décide de demander une subvention à l'Etat au titre de La DETR

Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

.DELIBERATION N°09/2016 – TRAVAUX RUE DES ECOLIERS ET RUE DU MONT CLERGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE : SEZEO (SYNDICAT DES ENERGIES ZONE EST DE L'OISE)

Monsieur le Maire expose aux Membres Présents le projet d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé. Cette opération représentant des travaux importants, est à étaler au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

- Le coût total des travaux d'enfouissement des réseaux est estimé à 151 500€ HT soit 181 800€ TTC.
- Le coût total des travaux d'aménagement, rue de Ecoliers et rue du Mont Clergé est estimé à 249 000€HT soit 298 800€TTC.

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement, d'enfouissement des réseaux, de sécurisation et de restructuration à l'Etat au titre de La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise), et à la SICAE.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable des Membres de Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

Décide de demander une subvention au SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise).

Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

. DELIBERATION N°10/2016 – TRAVAUX RUE DES ECOLIERS ET RUE DU MONT CLERGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE : SICAE

Monsieur le Maire expose aux Membres Présents le projet d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé. Cette opération représentant des travaux importants, est à étaler au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

- Le coût total des travaux d'enfouissement des réseaux est estimé à 151 500€ HT soit 181 800€ TTC.
- Le coût total des travaux d'aménagement, rue de Ecoliers et rue du Mont Clergé est estimé à 249 000€HT soit 298 800€TTC.

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement, d'enfouissement des réseaux, de sécurisation et de restructuration à l'Etat au titre de La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise), et à la SICAE.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable des Membres de Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

Décide de demander une subvention à la SICAE.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION N°11/2016 – TRAVAUX RUE DES ECOLIERS ET RUE DU MONT CLERGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE : CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose aux Membres Présents le projet d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé. Cette opération représentant des travaux importants, est à étaler au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

- Le coût total des travaux d'enfouissement des réseaux est estimé à 151 500€ HT soit 181 800€ TTC.
- Le coût total des travaux d'aménagement, rue de Ecoliers et rue du Mont Clergé est estimé à 249 000€HT soit 298 800€TTC.

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement, d'enfouissement des réseaux, de sécurisation et de restructuration à l'Etat au titre de La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise), et à la SICAE.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable des Membres de Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, d'aménagement, de sécurisation et de restructuration de la rue des Ecoliers et de la rue du Mont Clergé au titre d'un programme triennal 2016-2017-2018.

Décide de demander les subventions au Conseil Départemental,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

8.DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

01/2016- Restes à réaliser 2015

02/2016- Logements Communaux – maintien des loyers en 2016

03/2016- Avantages en nature –repas personnel communal

04/2016- Eclairage Public – Remplacement des lanternes extérieures- Demande de subvention auprès de la DETR

05/2016- Alarmes : Equipement Mairie et Ecole – demande de subvention auprès de la DETR

06/2016- Alarmes : Equipement Mairie et Ecole – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

07/2016- Achat de matériel pour désherbage et balayage dans le Commune-Demande de subvention auprès du Conseil régional

08/2016- Travaux rue des Ecoliers et rue du Mont Clergé- Demande de subvention au titre de la DETR

09/2016- Travaux rue des Ecoliers et rue du Mont Clergé- Demande de subvention auprès du SEZEO

10/2016- Travaux rue des Ecoliers et rue du Mont Clergé- Demande de subvention auprès de la SICAE

11/2016- Travaux rue des Ecoliers et rue du Mont Clergé- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental